Bilan annuel 2018 - LOI ECKERT

Tableau 1 (Annexe à l'article A. 132-9-4 du code des Assurances)

	NOMBRE DE CONTRATS ayant donné lieu à instruction / recherche par l'entreprise d'assurance	NOMBRE D'ASSURÉS centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés	NOMBRE de contrats classés sans suite par l'entreprise d'assurance	MONTANT ANNUEL des contrats classés sans suite par l'entreprise d'assurance
	(BI1)	(BI2)	(BI2)	(BI3)	(BI3)
Année 2018	14 363	103	499 115	0	0

Tableau 2 (Annexe à l'article A. 132-9-4 du code des Assurances)

	MONTANT ANNUEL et	NOMBRE DE	NOMBRE DE DÉCÈS	MONTANT DE CAPITAUX	
	nombre de contrats dont	CONTRATS réglés et	CONFIRMÉS d'assurés/	intégralement réglés dans	
	l'assuré a été identifié	montant annuel	nombre de contrats	l'année aux bénéficiaires/	
	comme décédé (article L. 132-	(article L. 132-9-2)	concernés/ montant des	nombre de contrats	
	9-2)		capitaux à régler (capitaux	intégralement réglés aux	
		décès et capitaux constitutifs		bénéficiaires à la suite	
			de rente) à la suite des	des consultations au titre	
	4		consultations au titre de l'article	de l'article L. 132-9-3	
	(BII1)	(BII2) et (BII3)	L. 132-9-3 (BII4)	(BII5)	
	MONTANT en euros	NOMBRE de contrats	NOMBRE de décès confirmés	MONTANT en euros	
	5 819 902	2 414	21	0	
Année	Nombre de contrats	Montant en euros	Nombre de contrats	Nombre de contrats	
2018	3 755	5 234 792	21	0	
		_	Montant en euros		
			8 322		

Tableau 3 (Annexe à l'article A. 132-9-6 du code des Assurances)

	NOMBRE de	MONTANT	MONTANT	NOMBRE d'assurés	MONTANT des	MONTANT DES
	demandes par	global et	des capitaux	identifiés comme	capitaux à	CAPITAUX
	les bénéficiaires	nombre de	réglés /	décédés et nombre	régler dans	réglés/ nombre
	potentiels qui	contrats	nombre de	de contrats ayant un	l'année/	contrats réglés à
	ont permis à	dont l'assuré	contrats	assuré identifié	nombre de	la suite des
	l'assureur de	a été	réglés	comme décédé	contrats à	consultations au
	connaître le	identifié	(article L.	à la suite des	régler à la	titre de l'article L.
	décès	comme	132-9-2)	consultations au titre	suite des	132-9-3
	(article L. 132-9-	décédé		de l'article L. 132-9-3	consultations	
	2)	(article L. 132-			au titre de	
		9-2)			l'article L. 132-	
	/DIII1\	(BIII2)	(cilia)	(BIII4)	9-3 (BILIE)	(DINE)
	(BIII1)	(BIII2)	(BIII3)	• • •	(BIII6)	(BIII5)
	Nombre de	Montant en	Montant en	Nombre de décès	Montant en	Montant en
Année N	demandes	euros	euros	confirmés d'assurés	euros	euros
	0	5 819 902	5 234 792	21	0	0
		Nombre de	Nombre de	Nombre de contrats	Nombre de	Nombre de
		contrats	contrats		contrats	contrats
		3 755	2 414	21	0	0